

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;

A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faus divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAT-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Septembre 1880.

Bulletin politique.

Ce qui se passe est de nature à écœurer les républicains qui sont de bonne foi et dont la conduite n'est pas subordonnée à certaines intrigues; mais le public apprendra bientôt que ce n'est pas le chiffre de ces républicains indépendants qui peut constituer, dans l'état actuel, une majorité parlementaire.

Se souvient-on des circonstances qui accompagnèrent la rentrée des Chambres en 1879?

Dans l'opinion, le cabinet Waddington était condamné; il était de toute nécessité qu'on l'interpellât; mais personne ne se décidait à attaquer le grelot; pendant quinze jours, les députés de la gauche se promènèrent dans les couloirs de la Chambre comme des fauves à demi apprivoisés se promenant dans leur cage.

La bizarre querelle Guichard-Devès semble annoncer une réédition de cette mauvaise plaisanterie parlementaire.

Pendant, M. Gambetta, qui tient les ficelles de nos marionnettes républicaines, préside, à ce qu'on dit, sinon des conseils, du moins des réunions de ministres. Et la République française, spécialement chargée de distiller pour le public la pensée de celui qui dirige le gouvernement, nous apprend que la déclaration des congrégations est nulle et non avenue, que les congrégations sont, avant comme après, dans l'état de rébellion, et qu'on va commencer à les exécuter.

Donc M. de Freycinet, gérant en apparence, responsable de la politique officielle, va, dès son arrivée à Paris, effacer son discours de Montauban.

N'oublions pas qu'il ne peut pas y avoir de crise ministérielle hors session; par conséquent, M. de Freycinet s'est converti aux

idées de M. Constans, lequel avait le mot de M. Gambetta.

M. de Freycinet est d'une nature toute passive, quoique ne manquant pas d'initiative; mais il revient facilement sur les décisions que lui a inspirées le bon sens, pour se soumettre aux exigences de l'impresario qui règle la mise en scène républicaine.

Gambetta a décidé que Freycinet ne céderait pas le rôle, mais qu'il le jouerait autrement; Freycinet, qui aurait sans doute un dédit à payer, accepte les modifications du maître.

Ce n'est pas lui qui démasquera le tyran; nous savons que ce ne sera pas non plus la majorité.

Décidément, il n'y a que les élections générales qui puissent nous sortir de là.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil d'hier matin s'est occupé des affaires courantes; M. Grévy a donné toutes les signatures administratives.

La discussion a commencé immédiatement après sur les congrégations. Les deux opinions en présence étaient: l'une, qu'il fallait se contenter de la déclaration signée par les congrégations, mais exiger de chacune d'elles la communication de leurs statuts; l'autre, que la déclaration devait être tenue pour nulle et non avenue, que chaque congrégation devrait demander l'autorisation en communiquant ses statuts, et que toutes celles qui ne se soumettraient pas à cette injonction seraient, quelles qu'elles fussent, dissoutes immédiatement.

M. de Freycinet ne croit pas que l'on doive continuer l'exécution des décrets de proscription; il est d'avis que le gouvernement attende la loi sur les associations, dont la teneur très-rigoureuse serait de nature à donner satisfaction aux exigences des radicaux.

C'est à ce moment que la discussion a

pris un caractère très-violent et très-aigre. M. de Freycinet et MM. Varroy et Jauréguiberry qui le soutenaient ont faibli, et la majorité du conseil a penché du côté des exigences de M. Constans, à savoir qu'un nouvel avertissement serait publié par le Journal officiel, accordant encore 22 jours, c'est-à-dire jusqu'au 12 octobre, pour la demande d'autorisation et la communication des statuts.

Le conseil s'est ajourné à aujourd'hui vendredi, 9 heures du matin, pour s'entendre d'abord sur la rédaction de la note à l'Officiel.

Où le président du conseil cédera, et alors le conseil d'aujourd'hui décidera s'il y a lieu de poursuivre immédiatement les exécutions contre les congrégations et par quelles victimes il convient de commencer; ou M. de Freycinet, profondément irrité, diton, résistera.

Au conseil tenu aujourd'hui vendredi, les ministres prendront connaissance du travail de M. Cazot sur le projet de loi sur les associations, pour discuter diverses questions relatives à l'Algérie, et s'occuper enfin des questions relatives à la politique extérieure.

Plusieurs députés récemment de retour à Paris ont fait valoir auprès de différents ministres la nécessité d'une prompte convocation du Parlement, en s'appuyant sur ce que l'ordre du jour de la Chambre est si chargé, qu'un mois de session de plus lui serait fort utile pour la liquidation de tous les travaux en retard.

M. Guichard vient de publier une deuxième lettre à M. Devès. Celui-ci s'était plaint de n'avoir connu la lettre du 6 septembre qu'après l'Agence Havas. M. Guichard répond qu'il n'a eu aucun rapport avec cette agence. Il insiste sur la nécessité de convoquer le bureau de la gauche, afin de donner des conseils au ministère. M. Devès est d'avis d'attendre.

On se montre assez ému de l'incertitude du général Bréard, commandant la place de Lyon, qui, à propos de l'inauguration d'un monument en l'honneur des victimes de la guerre, a parlé de l'espérance que gardait l'armée de reprendre l'Alsace et la Lorraine. On se demande si le général s'est fait autoriser à parler de la sorte.

Des voyageurs qui reviennent de l'étranger affirment qu'on y considère le cabinet Freycinet comme étant au bout de son rouleau et comme devant forcément ou se dissoudre entièrement ou du moins se modifier d'une manière sensible dès la rentrée parlementaire.

Des journaux ont annoncé que M. Desprez, invité à regagner son poste, refuserait de reprendre ses fonctions diplomatiques auprès du Saint-Siège. D'après des renseignements qui paraissent autorisés, les choses n'en sont pas là.

M. Desprez n'est encore que dans la période de l'hésitation et du découragement, sentiments qui s'expliquent d'autant mieux qu'il était revenu de Rome triomphant et tout fier de ses succès. Dans les bureaux de la direction politique, on raconte que lorsqu'il s'y présenta au débotté, son premier mot fut:

« On prétend que j'ai échoué; c'est une erreur, car voici ce que je rapporte. » Et, toujours triomphalement, il tira de son portefeuille une copie de la Déclaration des ordres religieux, que personne ne connaissait alors. Aujourd'hui, M. Desprez peut voir ce que pèse ce document pour nos maîtres jacobins, et apprécier le rôle que leur astuce a fait jouer à sa loyauté.

Le Journal officiel s'est enfin décidé à parler. Il annonce ou confirme en ces termes l'annexion de Tahiti:

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

— Comment n'en aurait-il pas parlé? C'était son seul parent. Aussi m'avait-il dit: « Quand je ne serai plus là, mon frère me remplacera. » Mais il paraît que mon oncle se soucie assez peu de moi, car, malgré la lettre de mon père, je n'en ai jamais entendu parler.

— Jeune homme, jeune homme, dit don Luis d'un ton de reproche, pourquoi juger si vite et si mal un homme que votre père aimait, son frère? Qui dit que cette lettre est parvenue à son adresse? Qui prouve que votre oncle habite encore le pays? Qui sait s'il n'est pas mort?

— Ma foi, j'aurai bientôt la réponse à toutes ces questions, car je vais le rejoindre.

— Ah! vous allez...

— Mon Dieu, oui. Je devais m'embarquer sur le trois-mâts le Jeune-Edouard, mais le Jeune-Edouard doit être parti depuis longtemps. Après tout, qu'importe? j'attendrai aussi bien à Bordeaux qu'ici le premier navire qui fera voile pour les Antilles, et je vous demande la permission de vous faire mes adieux aujourd'hui même.

— Aujourd'hui, c'est bien prompt; demain, je ne dis pas.

— Demain, soit.

Un silence suivit ces derniers mots; ce fut don Luis qui le rompit le premier.

— Monsieur de Cahuzac? dit-il.

— Monsieur?

— Répondez-moi franchement à la question que je vais vous poser. Saviez-vous que j'ai une fortune considérable?

— Qui, monsieur, je le savais.

— Était-ce pour cela que vous recherchiez la main de ma fille?

— Oh! monsieur, dit Cahuzac avec un douloureux serrement de cœur; à Bougival, mademoiselle Céleste m'a offert sa main, et cette main j'ai eu le courage de la refuser afin qu'on ne pût pas me croire capable d'un odieux calcul dont son père m'accuse presque aujourd'hui.

— Céleste vous a offert sa main?

— Oui, monsieur.

— Et vous l'avez refusée?

— Oui, monsieur.

— Eh bien! s'écria don Luis, pris d'un fou rire, vous êtes un drôle de corps. C'est égal, morbleu! ajoutez-lui plus sérieusement, vous êtes un vrai... vous êtes un brave garçon.

— Je le crois, monsieur.

— Ah ça! quel était votre espoir?

— Mon espoir, monsieur, était d'aller me jeter aux pieds de mon oncle et de lui demander de me donner les moyens de gagner en quelques années une fortune digne de ma Céleste.

— Vous croyez qu'on fait fortune comme cela, vous? Ah! le vrai Gascon, dit don Luis en riant.

— Dame! monsieur, quand on a du courage et une volonté de fer. D'ailleurs, je n'ai que vingt-trois ans, votre fille en a seize; elle aurait pu attendre cinq années pour se marier, et dans ce temps, j'étais certain de faire fortune.

— Eh bien! ce projet, qui vous empêche de le réaliser aujourd'hui?

— Quoi! monsieur, vous consentiriez...

— Pourquoi pas? Ah! pourvu toutefois que Céleste ne refuse pas son consentement, elle.

Depuis un instant, Céleste était de retour et se tenait dans l'ombre. Elle s'approcha sur ces derniers mots.

— Ce consentement, je le donne, mon père, dit-elle.

— Ah! tu étais là, toi, petite curieuse; tu nous écoutais?

— Je n'écoutais pas, mon père, mais je ne sais pas comment cela se fait, j'ai entendu.

— Allons, rentrons, il se fait tard. Et vous, monsieur, dit don Luis en se retournant vers Cahuzac, bonne chance dans vos voyages.

— Oh! monsieur, comment vous remercier

jamais!

— Vous me remercirez après, quand vous aurez réussi. Il ne doute de rien, ce gaillard-là. Allons, bonne nuit.

— Bonsoir, monsieur Edmond, dit Céleste de sa voix mélodieuse.

En s'entendant appeler par ce nom dont il se croyait délivré désormais, Cahuzac s'arrêta et, prenant tout à coup son parti, résolut d'en finir avec son pseudonyme.

— Mademoiselle... dit-il.

— C'est bien, c'est bien, dit don Luis qui devina l'intention de Cahuzac, ceci est mon affaire et je me charge de donner des explications à ma famille. Bonsoir.

Il fallut bien en passer par où voulut l'obstiné vieillard, et Cahuzac ne se coucha pas ce soir-là sans conserver un reste d'inquiétude.

Le lendemain, il arpenta dès l'aube les allées du petit jardin du docteur en attendant don Luis; mais César lui apprit que son maître était parti au jour pour Étampes et ne reviendrait que pour l'heure du déjeuner. Force fut donc à Cahuzac de tuer le temps en faisant une promenade dont le Gascon n'avait nullement envie.

Pendant le déjeuner, don Luis fut soucieux. A peine adressa-t-il quelques mots à sa fille. Cahuzac pressentait un orage. En effet, cet orage éclata au dessert.

« A la suite de négociations entamées par ordre du gouvernement, entre le commandant des établissements français en Océanie et les chefs tahitiens le roi Pomaré V a définitivement résolu, en faveur de la France, à tous les droits et pouvoirs sur les îles de la Société et leurs dépendances.

» En conséquence, ces Etats, sur lesquels nous n'exercions depuis quarante ans qu'un protectorat, sont devenus possessions françaises au même titre que nos autres colonies, et n'ont plus qu'un seul pavillon, le pavillon de la France.

Le Journal officiel nous annonce, en outre, ainsi qu'il suit la pacification de la partie sud de l'île Hiva-Oa :

« Les habitants de la partie sud de l'île Hiva-Oa (Dominique), qui fait partie du groupe des Marquises appartenant à la France, étaient depuis quelque temps en état d'insurrection. L'assassinat d'un étranger, commis par l'un des chefs, était resté jusqu'ici impuni; et, en 1879, une démonstration tentée par le Lamotte-Piquet n'avait point donné de résultat.

» Au mois de juin dernier, M. le contre-amiral du Petit-Thouars, commandant en chef la division navale de l'Océan-Pacifique, s'est rendu à Hiva-Oa, avec la Victorieuse, le Dayot et le Chasseur, amenant avec lui un faible contingent de troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, ainsi qu'un certain nombre de volontaires recrutés à Tahiti et aux Marquises. A la suite d'une marche hardie au travers de l'île, appuyé par les mouvements des bâtiments placés sous ses ordres, cet officier général est parvenu, sans effusion de sang, à se rendre maître des tribus révoltées, qui ont rendu leurs armes, et à assurer la pacification complète de l'archipel.

L'affaire Varnbühler-Waddington.

La Neue freie Presse de Vienne, organe dont les attaches avec la chancellerie allemande sont notoires, s'exprime ainsi concernant le discours de M. Varnbühler à Ludwigsburg, qui révèle un fait accablant pour notre diplomatie républicaine et pour M. Waddington en particulier :

« En même temps que le baron de Haymerlé se trouve en visite chez le chancelier de l'empire allemand, M. le baron de Varnbühler, ancien président du conseil des ministres de Wurtemberg, et depuis l'homme de confiance du prince de Bismark, se présente devant ses électeurs de Ludwigsburg, pour leur dévoiler un secret jusque-là bien gardé.

» D'après ce que M. de Varnbühler apprend à ses électeurs, il a été officiellement établi que la Russie avait réuni à la distance de deux heures de chemin de fer des frontières allemandes une armée de 300,000 hommes prête à entrer en campagne, et qui, par Breslau, aurait pu en trois jours faire irruption en Allemagne; la Russie avait proposé

en outre au cabinet de Paris un traité offensif contre l'Allemagne, mais M. Waddington a communiqué les propositions russes au prince de Bismark, qui se hâta de quitter Gastein pour aller à Vienne conclure l'alliance austro-allemande.

» M. Waddington a été renversé grâce à l'influence de M. Gambetta, parce qu'il voulait la paix à tout prix et avec une pusillanimité sans égale, et voici maintenant que M. Gambetta, dans son discours de Cherbourg, en appelle à la justice de l'histoire. Tels sont les faits que dévoile M. de Varnbühler avec l'assurance d'un confident des plus grands personnages et d'un homme d'Etat qui ne peut pas ignorer la portée de ses paroles....

» Nous en arrivons à conclure que M. de Varnbühler à Ludwigsburg a dit non-seulement la vérité, mais encore qu'il avait la certitude qu'il pouvait la dire sans aucune crainte. Et dans ce dernier point réside pour nous le poids de ses révélations, car il est ainsi démontré que le prince de Bismark ne croit plus nécessaire de cacher les raisons de l'alliance austro-allemande.

Quant au Tagblatt, voici son raisonnement :

« M. le baron de Varnbühler n'est pas un diplomate officiel, et il ne possède aucun mandat officiellement reconnu, qui l'autorise à parler au nom du chancelier de l'Empire. Mais en même temps le discours de M. de Varnbühler a beaucoup plus d'importance et de poids que n'importe quel article de fond d'un journal officieux, dont on peut selon les besoins contester l'autorité. M. de Varnbühler est l'homme de confiance du chancelier d'Allemagne et c'est pour cela que ses assertions ont une importance exceptionnelle.

» Il est certain que M. Waddington cherchera et trouvera l'occasion de se disculper à cet égard. C'est lui bien plus que M. Gambetta qui se trouve compromis par les révélations de M. de Varnbühler. En effet, s'il était possible de fournir la preuve que déjà pendant l'année dernière M. Gambetta préparait en secret la guerre contre l'Allemagne, on devrait reconnaître qu'agissant ainsi il agissait en Français, et on devrait tenir compte de ses sentiments nationaux.

» Mais qu'un ministre français se soit abaissé au point de servir l'homme de confiance à M. de Bismark, voilà une chose qui rentre dans le domaine de l'incroyable, et c'est pour cela qu'on doit attendre avant tout les explications que M. Waddington ne peut manquer de fournir.

Il est bon de rappeler, comme circonstance atténuante, que M. Waddington n'est pas d'origine française et que le sort de notre patrie doit moins le toucher.

C'est une nouvelle preuve de l'inconvénient, maintes fois déjà signalé, d'avoir parmi les membres du pouvoir des ambitieux de nationalité étrangère. Et dire que nous en avons encore qui sont tout autant à redouter pour leur maladresse!

— Oh ! pour cela non, dit-il.
— Votre voyage n'en sera nullement retardé. Nous signons ce soir; d'ailleurs, j'ai appris que le premier navire en partance pour les Antilles ne quitte pas Bordeaux avant huit jours. Ainsi, c'est convenu, vous êtes des nôtres.

— Oh ! ne l'espérez pas.
— Je vous en prie...
— Encore une fois, non.
— Je le demande en grâce à mon ancien adversaire.

— Formulé ainsi, je ne puis vous refuser votre demande, mais soyez certain, dit Cahuzac en étouffant ses sanglots, que j'en mourrai.

Et il remonta précipitamment dans sa chambre pour cacher les larmes qu'il ne pouvait retenir.

Vers cinq heures, une chaise de poste s'arrêta devant la maison. Cahuzac regarda avec un indicible battement de cœur. Il allait voir son rival, celui qui lui enlevait son bonheur, descendre de voiture. Il aurait voulu, pour dix ans de sa vie, le voir verser au tournant de la route.

A sa grande stupéfaction, ce fut le docteur qui mit pied à terre. Il tendit la main à un gros homme qui soufflait comme un phoque en posant avec toutes sortes de précautions ses gros souliers à nœuds barbotants sur le marchepied.

— Merci, docteur, merci, dit le gros homme en parvenant enfin, grâce à l'aide du docteur, à gagner

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DU 9^e CORPS.

Nous avons dit que, mardi, le 9^e corps devait passer la Vienne sur un pont de bateaux, pour se diriger sur Châtellerault. Cette opération s'est faite avec le plus grand ordre et a parfaitement réussi. Il n'a pas fallu plus d'une heure environ, aux pontonniers, pour construire le pont; de sorte qu'à 9 heures 25 minutes l'infanterie de marine traversait la rivière, la première suivie du génie, de l'artillerie et de deux régiments de ligne.

Les troupes ont campé dans la plaine de Boudillé. On a dû réquisitionner le maire de Saint-Cyr qui a envoyé chercher à Dissais tout le matériel de campement qui était venu par le chemin de fer. On s'attendait à ce que le camp serait établi entre la Vienne et le Clain, dans une presqu'île où le général de Galliffet avait dès la veille concentré son armée. On ne sait pourquoi ce changement a été opéré.

Mercredi, Targé a été le théâtre d'un véritable combat. On sait que c'est au 125^e de ligne qu'incombe la mission, pendant les grandes manœuvres, de figurer l'ennemi.

Un bataillon de ce régiment, qui était sensé représenter une division, s'était concentré à Targé. Aussitôt que quelque chose d'insolite était signalé à l'horizon, on envoyait immédiatement une pièce de canon prendre position. Chaque pièce de canon représentait naturellement une batterie et tirait dans la direction où l'on croyait avoir vu s'avancer un gros de troupe.

Vers 40 heures un quart, une canonnade s'engageait des deux côtés, à laquelle une autre plus nourrie encore vint se joindre. Le 33^e d'artillerie venait en effet de prendre position et soutenir le feu de la 18^e division du 9^e corps. Une heure après, le bataillon du 125^e battait en retraite.

Une autre action s'est engagée vers midi dans le but de s'emparer de la position de Bourville, ce qui a été effectué en moins d'une heure.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des Sous-Officiers désignés pour suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie en qualité d'Élèves-Officiers, du 1^{er} octobre 1880 au 1^{er} septembre 1881.

MM.	
Renard,	du 1 ^{er} cuirassiers.
Léon,	du 3 ^e —
Minaux,	du 4 ^e —
Murat,	du 4 ^e —
Ameil,	du 6 ^e —
De Rambert,	du 7 ^e —
Meyer,	du 8 ^e —
Anstett,	du 9 ^e —
Hénon,	du 9 ^e —
Coustis de la Rivière,	du 10 ^e —

Lecerf,	du 11 ^e —
Remoussenard,	du 11 ^e —
Galand,	du 12 ^e —
Acker,	du 3 ^e dragons.
Clarisse,	du 4 ^e —
Du Tertre,	du 5 ^e —
De Chastonet de Poységur,	du 7 ^e —
Deschamps,	du 7 ^e —
Heisel,	du 8 ^e —
Tridon,	du 9 ^e —
Branca,	du 10 ^e —
Robinot de la Péchardais,	du 11 ^e —
Badel,	du 11 ^e —
De Laviron de Garnerans,	du 12 ^e —
De Boissy-Dubois,	du 12 ^e —
Wagner,	du 13 ^e —
Jullian,	du 15 ^e —
Fontaine,	du 16 ^e —
De Crécy,	du 17 ^e —
Dénévault,	du 18 ^e —
Remy,	du 21 ^e —
Bru,	du 22 ^e —
Rousseaux,	du 23 ^e —
Maire,	du 23 ^e —
Mauguin,	du 24 ^e —
Berthelet,	du 25 ^e —
Bellat,	du 25 ^e —
Pibrac,	du 26 ^e —
Lassibille,	du 1 ^{er} chasseurs.
Alexandre,	du 2 ^e —
Le Chevallier,	du 3 ^e —
Siéyès,	du 6 ^e —
Toulouse,	du 8 ^e —
Maladry,	du 11 ^e —
Salins de Vignières,	du 12 ^e —
Guérin,	du 12 ^e —
Doullé,	du 13 ^e —
De Metz,	du 13 ^e —
De Panneboeuf de Maynard,	du 14 ^e —
Gonin,	du 14 ^e —
De Tanouarn,	du 19 ^e —
Michel,	du 19 ^e —
Leclerc,	du 20 ^e —
Vial,	du 1 ^{er} hussards.
Berthe,	du 1 ^{er} —
Benoit,	du 2 ^e —
Herqué,	du 2 ^e —
Legros,	du 3 ^e —
Kerk,	du 5 ^e —
Bocquet,	du 8 ^e —
De Villaine,	du 9 ^e —
Mesnard,	du 10 ^e —
Duplessis de Grenedan,	du 12 ^e —
Satin,	du 1 ^{er} chass. d'Al.
Royer,	du 1 ^{er} —
Adam,	du 2 ^e —
Marmy,	du 2 ^e —
Gaudier,	du 3 ^e —
Douville,	du 2 ^e spahis.
Carmillet,	du 3 ^e —
Moutardier,	de la 3 ^e compagnie de remonte.
Tissot de Merona,	de la 5 ^e id.
Moyé,	de la 6 ^e id.
Kenlin,	de l'Ecole de cavalerie.
Panet,	id.
Schurr,	id.
Schmidt,	de l'Ecole Spéciale Militaire.
Duplex de Cadignan,	id.

— Mon pauvre ami, dit don Luis, tous nos projets sont renversés. L'homme auquel j'avais fiancé ma fille donne enfin de ses nouvelles; il arrive aujourd'hui même. Il a ma parole, je ne puis pas la retirer; et, comme il n'a que quelques jours à passer au milieu de nous, nous signons le contrat aujourd'hui.

La transition était un peu violente, et Cahuzac reçut cette nouvelle comme les fous reçoivent les douches. Il regardait l'étrange original qui lui parlait pour chercher à deviner s'il n'était pas victime de quelque plaisanterie du vieillard, mais celui-ci était parfaitement sérieux et paraissait même très-peiné, mais résolu. Quant à Céleste, blanche comme le peignoir qui l'enveloppait, elle se tenait courbée comme un beau lis sous un vent d'orage.

— Refuserais-tu donc de ratifier ma parole, Céleste? dit don Luis.

— Non, mon père, non. Quand je vous ai vu là mourant près de moi, je me suis juré à moi-même que jamais je n'enfreindrais vos volontés, quelles qu'elles fussent. Ordonnez donc, j'obéirai.

— C'est bien! c'est bien; je n'attendais pas moins de toi.

— Monsieur, continua don Luis en se tournant vers Cahuzac, j'espère que vous me ferez l'honneur d'assister à la signature du contrat?

Cahuzac fit un bond qui faillit renverser la table,

la terre sans encombre.

— Que diable! aussi, cher maître, vous êtes toujours embarrassé de cet énorme portefeuille.

— Un vrai notaire, docteur, doit-il donc jamais se séparer de son portefeuille?

Ainsi Cahuzac était renseigné désormais et tranquille sur le compte du gros homme, c'était le notaire; mais où donc était le futur? comme disent les belles-mères:

Don Luis alla au-devant des deux vieillards, et causa longuement avec eux en se promenant de long en large. Enfin, il les fit entrer au salon où Céleste était occupée à garnir des vases de fleurs.

— Oh est donc notre hôte? dit le vieux don Luis.

— Je ne pense pas qu'il soit descendu depuis le déjeuner, mon père.

— Allez le chercher, César.

Cahuzac arriva bientôt comme la victime qu'on mène au sacrifice.

— Monsieur le notaire, dit don Luis, voulez-vous bien, avant le dîner, nous donner lecture du contrat.

Céleste regarda son père d'un air ébahi. Cahuzac cherchait si son rival n'allait pas sortir de quelque trappe. Rien ne paraissait. Cependant, comme c'est la tradition, le notaire avait toussé, craché et commençait ainsi de cette voix nasillarde d'un notaire royal que l'abus du tabac fait parler du nez:

— Par-devant nous, etc., etc. Le nom du futur?

dit le notaire en se tournant vers don Luis.

— Louis, vicomte de Cahuzac, dit le vieillard. Cahuzac ouvrait des yeux comme des portes cochères.

— Et demoiselle?... dit le notaire après avoir écrit.

— Louise-Céleste Van Ruyter de Montalvan de Cahuzac, dit gravement don Luis.

(A suivre.) EDOUARD DERRIER.

M^{me} B..., voyant de la poussière sur un meuble, la montre à son domestique, qui prend un air vexé.

M^{me} B..., avec douceur: — Voyons, Joseph, que voulez-vous que je fasse, en pareil cas?

— Que madame fasse comme moi, qu'elle n'y fasse pas attention!

M. Constans ne veut pas entendre parler de clore la persécution contre les congrégations.

— Ne parlez donc jamais de clore... devant le pompier de Barcelone!

Notre ami L... arrive vers midi dans un restaurant à prix fixe.

— Garçon, combien le déjeuner?

— Trois francs cinquante, monsieur.

— Et le souper?

— Deux francs.

— Alors, servez-moi à souper.

Par un décret singulièrement motivé, M. Hébert de la Rousselière, maire de Cherré, et M. le vicomte de Rougé, maire de Chenillé-Changé, ont été suspendus de leurs fonctions « pour avoir donné un banquet électoral, banquet auquel assistait un candidat, M. le sénateur réactionnaire Achille Joubert, et où a été prononcé un discours virulent contre la politique du gouvernement. »

Voici la lettre, pleine de dignité, que M. Achille Joubert adresse à M. le ministre de l'Intérieur, au sujet de cette double suspension :

Châteauneuf-sur-Sarthe, 14 sept. 1880.

Monsieur le ministre,

J'ai à l'instant connaissance des deux arrêtés du 6 septembre de M. le préfet de Maine-et-Loire par lesquels ont été suspendus de leurs fonctions M. le vicomte de Rougé, maire de Chenillé-Changé ; M. Hébert de la Rousselière, maire de Cherré.

Il est de mon devoir de protester contre cette mesure, et contre les motifs invoqués par M. le préfet pour la justifier.

En effet, Monsieur le ministre, le candidat au Conseil général, auquel il est fait allusion dans les considérants de l'arrêté, c'était moi.

Habitué à respecter les lois de mon pays, je savais où commençait mon droit et où il finissait.

La réunion préparatoire du comice a eu lieu, comme d'usage, à la mairie, et j'affirme qu'il n'a pas été dit un seul mot de politique, ni fait d'allusion à ma candidature.

Quant au banquet offert par M. le vicomte de Rougé à ses amis, il a eu lieu au domicile privé de M. Hébert de la Rousselière. Personne n'y avait été admis, sans une invitation écrite et personnelle. L'arrêté préfectoral lui-même reconnaît que cette réunion était absolument privée.

Nous avions donc le droit de parler librement, et nous en avons usé avec la plus grande modération. Vous en jugerez, Monsieur le ministre, car j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le texte même de mon allocution, qui traite spécialement des questions relatives aux intérêts agricoles du canton de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Je ne puis me défendre de faire un retour sur certains faits, qui ont dû ou auraient dû être portés à votre connaissance.

Si je voulais rappeler les agissements de fonctionnaires du département de Maine-et-Loire, je n'aurais que l'embaras du choix. Est-il vrai, oui ou non, que M. le préfet de Maine-et-Loire ait, le 22 août, prononcé un discours politique des plus accentués au Comice agricole de Longué, se mettant ainsi en contradiction avec les considérants de son arrêté ?

Je ne veux citer ni les noms ni les communes : mais ignorez-vous qu'un maire d'un chef-lieu de canton, délégué cantonal, a pendant toute une semaine, en sa qualité de maire et délégué, reçu le candidat républicain dans sa commune, l'a présenté dans les communes voisines, ainsi que dans les écoles, où l'entrée ne lui était permise qu'en sa qualité de délégué ? Avez-vous suspendu le suspendrez-vous ? Ignorez-vous que l'adjoint au maire d'une grande ville accompagnait également le candidat républicain dans ses visites électorales ? Avez-vous suspendu, le suspendrez-vous pour avoir abusé de sa situation, comme un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire vient de suspendre M. Thébaud, adjoint au maire de Cherré ? Ne pensez-vous pas, Monsieur le ministre, qu'il serait digne du gouvernement de la République de montrer plus d'impartialité ?

Recevez, Monsieur le ministre, l'hommage de ma très-haute considération.

Achille JOUBERT,

Sénateur de Maine-et-Loire et ancien Maire d'Angers.

Le séjour dans notre département va devenir de plus en plus difficile à M. Assiot, s'il continue à se trouver en lutte ainsi avec ses administrés, depuis les jardiniers jusqu'aux sénateurs.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES.

Dans une commune que nous pourrions nommer, dit le Monde, la salle d'asile était tenue par une congréganiste que les enfants appelaient la bonne Sœur.

Obligée tout récemment de s'exiler, chassée par la municipalité, elle fut remplacée par une bonne femme à qui le Conseil municipal alloua mille francs de traitement, au lieu de six cents dont la Sœur s'était contentée. Au bout de quelques semaines on s'aperçut que les enfants étaient mal tenus, mal soignés, livrés à une malpropreté dégoûtante. Ce fut un cri universel des parents des pauvres petits. M. le maire crut devoir convoquer la nouvelle directrice, et voici à peu près mot à mot le dialogue qui s'ensuivit :

« Madame, les enfants de l'asile sont mal tenus, mal soignés, et tout le monde se plaint. Cependant on vous donne quatre cents francs de plus que ne recevait la Sœur.

— C'est vrai, monsieur le maire, mais croyez-vous que moi, qui travaille pour de l'argent, je puis, même avec quatre cents francs de plus, faire ce que faisait la Sœur par pur dévouement ? Cela ne se peut.

— Cependant... — Non, monsieur le maire, cela ne se peut, et je vous avertis qu'il y a pour ces pauvres petits des soins à prendre de telle nature que, même avec tout votre argent, je ne puis m'en charger seule. Je vous demande donc de m'adopter une servante, et je compte, pour la payer, sur le Conseil municipal. »

On voit d'ici la figure de M. le maire.

Chemins de fer de la Vendée. — Les créanciers vérifiés et affirmés de la Compagnie des chemins de fer de la Vendée, dont le siège et les bureaux sont, à Paris, rue de Châteaudun, n° 47, figurant au procès-verbal d'affirmation, du n° 8944 au n° 9006, sont invités à se présenter de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures, chez M. Sautton, syndic, rue Saint-André-des-Arts, 33, à Paris, pour toucher un dividende de 70 fr. pour cent.

Cette répartition concerne seulement les créanciers retardataires qui ont récemment affirmé leurs créances et qui n'ont encore pris part à aucune des précédentes répartitions. (Le Mouvement financier.)

VINS FABRIQUÉS.

Un fait qui n'est pas assez remarqué dans le relevé des produits des contributions indirectes, c'est que le rendement de l'impôt sur les vins, malgré les mauvaises récoltes de ces dernières années et la destruction des vignes envahies par le phylloxera, loin de diminuer, va en augmentant.

La cause n'en est pas seulement aux vins que nous tirons de l'étranger pour suppléer à l'insuffisance de nos recettes, mais encore aux boissons qui se fabriquent sur une grande échelle et qui, décorées du nom de vins, sont vendues et consommées comme un produit direct de la vigne.

On nous signale à Choisy-le-Roi deux fabriques qui sont en mesure de livrer chaque jour, au commerce, 300 pièces de ces vins à fausse étiquette.

On nous dit qu'il en existe une à Blois, et on en trouverait sans doute ailleurs.

Il n'y a pas longtemps qu'un industriel d'une commune voisine de Tours, trouvant excellente une de ces compositions de vin, dans laquelle entrait une certaine quantité de raisins secs et doux du Midi, la vendait pour du Frontignan, à raison de 4 fr. la bouteille. Quand on lui demandait d'où lui était venu ce vin, il répondait avec assurance : Du Damanarch... Et il fallut que l'inspecteur consulté lui montrât l'ignorance en géographie que prouvait l'indication d'une pareille provenance.

Quoiqu'il en soit, ce sont là des tromperies sur la nature de la marchandise, qui sont réprimées par la loi.

Aussi, il n'y a pas bien longtemps, le ministre du commerce prescrivait à ces fabricants de vins d'indiquer, sur les fûts ou lors de la vente, que leurs vins n'étaient qu'une imitation.

Mais son collègue le ministre des finances avait un intérêt contraire à cette prescription, qui pouvait soustraire à la perception de l'impôt sur les vins ces boissons menteuses.

De leur côté, les fabricants, en payant l'impôt, se procurent, par la quittance qu'ils reçoivent, un certificat qui place sans conteste leur marchandise au rang des vins.

Dans ce débat entre le ministre du commerce et le fisc, c'est le consommateur qui est victime, pendant que le Trésor continue d'emplier ses coffres.

Ce n'est pas le cas de dire avec l'exempt dans le Tartuffe :

« Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude. » (Journal d'Indre-et-Loire.)

Assemblée et Foire de Brain. — Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu le dimanche 19 et le lundi 20 septembre, présent mois.

Grand Théâtre d'Angers.

Voici le tableau de la troupe pour l'année théâtrale 1880-1881, qui commencera à Angers le jeudi 30 septembre courant :

Administration :

- MM. E. BOULANGER, directeur. N...., secrétaire. Larose, régisseur général, parlant au public. Leprin, régisseur de la comédie. Constant, régisseur des chœurs. Bomel, bibliothécaire, 2^e régisseur. Lelong, Gustave, 1^{er} chef d'orchestre en tous genres. Ysaïe père, 2^e chef d'orchestre, 1^{er} au besoin. Deleuvre, répétiteur des chœurs (hommes). Boëlaëret, répétiteur des chœurs (dames). Lelong, Henri, pianiste accompagnateur. Bodet, contrôleur en chef, préposé à la location. Coutant, contrôleur. Chouaquet, machiniste en chef. M^{me} Caillé, costumière. MM. Paumier et Audoin, souffleurs.

Opéra-comique, Traductions et Opérettes :

- MM. Mercier, premier ténor en tous genres. Lambert, deuxième ténor, des premiers, premier ténor d'opérettes. Géraizer, baryton-basse en tous genres. Boyer, première basse chantante. Larose, deuxième basse. Gaulthier, ténor comique. Dalis et Benion, laruettes. Preys, Colombeau et Démon, des troisièmes ténors et grands coryphées. Eugène, troisième basse, grand coryphée. Constant, des troisièmes basses.

Orchestre : 40 musiciens.

- M^{me} Lefranc, première chanteuse légère en tous genres. Lurie, première dugazon, les Galli-Marié, première chanteuse d'opérettes. Maubrun, première dugazon, jeune chanteuse, Martin, première duëgne, mère dugazon. De Beer, deuxième duëgne. Preys, Delafaye et Fernande Legros, des deuxième dugazons, deuxième chanteuses. Anatole, coryphée, premier dessus. Guiraud, coryphée, deuxième dessus.

Chœurs : 24 Choristes

Drame, Comédie, Vaudeville

- MM. La Guerche, grand premier rôle en tous genres. Sosthène, jeune premier rôle, fort jeune premier. Maubrun, jeune premier, rôle de genre. Chrétien, amoureux. Maxime, troisième rôle. Bomel, père noble, financier. Constant, des rôles marqués. Gaulthier, premier comique en tous genres. Leprin, premier comique. Dalis, premier comique de genre et comique marqué. Benion, comique grime. Praud, deuxième comique. Colombeau, amoureux comique. Guiraud, Lassalle et Preys, utilités.

M^{mes}

- Raymond, grand premier rôle en tous genres. Ozanne, jeune premier rôle. Laure-Léon, première ingénuité, jeune première. Derville, amoureuse. Martin, première duëgne, mère noble. De Beer, deuxième duëgne. Anglade, première soubrette, Déjazet. Fernande Legros, deuxième soubrette. Emma Whilson, grande coquette. Delafaye, des amoureuses. Anatole, Franville et Guiraud, utilités.

Nouvelles à la main.

— Qu'est-ce que les grenouilles de Ville-d'Avray avaient bien pu demander à Jupiter, pour qu'il leur envoie M. Gambetta ? — Eh bien, et les Français, donc ?

A Saint-Germain : Pourquoi s'est-on décidé à mettre des lunettes à la statue de M. Thiers ?

— Pour rappeler à la postérité qu'en politique il était myope.

Paris est si agréable avec ses odeurs actuelles, qu'à peine arrivé, le grand duc Alexis repart pour Vichy.

— Dame, pourquoi pas ? Veni, Vidi, Vichy.

Carnet d'un chasseur ! La chasse est comme certains opéras, dont tout le charme consiste dans l'ouverture.

Ce que c'est que d'être chasseur ! En l'honneur du 1^{er} septembre, M. Grévy a reçu :

De sa famille, une superbe paire de guêtres ; Du prince de Galles, quatre chiens magnifiques. Et c'est nous tous qui fournirons le moyen de les attacher — si bon lui semble — avec des saucisses.

Décidément, M. Andrieux, préfet de police, court les eaux, cette année.

— On dit même qu'il court les sceaux... dans la prochaine combinaison ministérielle.

Dernières Nouvelles.

L'Union se dit en mesure de pouvoir affirmer que M. de Freycinet se refuse à poursuivre l'exécution des décrets, et que par conséquent la crise ministérielle est ouverte.

Nous apprenons que notre ambassadeur de France à Berlin, M. de Saint-Vallier, vient d'être rappelé en toute hâte à Paris par deux télégrammes. L'un de ces télégrammes est de M. de Freycinet, l'autre de M. Grévy.

Le bruit se confirme, malgré tous les démentis officiels, que M. de Freycinet ira remplacer avant peu M. de Saint-Vallier à Berlin.

On télégraphie de Raguse que les Albanais accourent en masse à Dulcigno et s'opposent à la cession. Ils sont résolus à tuer Riza-Pacha. En ce moment, Katerkol, avec 4,500 réguliers, est impuissant à agir. Les Albanais ont adressé à la Porte une nouvelle adresse menaçante.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

Le bilan de la Banque de France qui vient d'être affiché présente des chiffres conformes aux prévisions. L'encaisse a perdu un peu plus de 10 millions, mais il faut tenir compte des retraits opérés par le Trésor qui s'élevaient à 11 millions et qui ont, en définitive, fait retour à la situation intérieure.

D'un autre côté, la liquidation de quinze s'opère assez vivement. Les reports sur les fonds étrangers, et en particulier sur l'Italien, se traitent à 3 1/2 pour cent. Sur les grandes valeurs de crédit, ils ne dépassent pas 5 0/0.

Enfin, les nouvelles des marchés allemands sont favorables.

Sous cet ensemble d'impressions, notre 5 0/0 se maintient aux environs de 120.30. On est à 86.60 sur l'Italien et à 77.45 sur le Florin d'Autriche.

Nos valeurs de crédit ont un excellent marché. Signalons d'abord les achats qui se continuent sur les obligations de la Banque hypothécaire et sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Ce sont des valeurs de portefeuille qui offrent un excellent emploi aux capitaux disponibles.

On demande également avec beaucoup de suite des actions de la Banque d'escompte aux environs de 830 et de la Banque hypothécaire à 630.

Le Crédit lyonnais est arrêté à 960. Nous avions bien prévu qu'il serait difficile de défendre sur ce titre les plus hauts cours. La Banque de Paris oscille de 1,123.75 à 1,117.50. Elle subit un report de 2.50, représentant pour l'année 60 fr., non compris les courtages.

Le Crédit foncier se relève assez vivement jusqu'à 1,408.75. Il y a ensuite de nouvelles réalisations qui font reculer ce titre à 1,398.75. La reprise n'aura toute sa vigueur qu'après la publication des nouveaux accords relatifs au Crédit foncier algérien.

Le Crédit mobilier français est, sans affaires, à 642.50.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N° 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Recompense à l'Exposition Universelle de 1878. Pour DÉTACHER TOUTES LES ÉTOFFES Demandez L'ESPRIT MINERAL ZUCCANI le seul ne laissant aucune odeur. FLACON Paul MILLOT, Pr^o FLACON 1^{er} 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1^{er} 50 Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc. Dépôt, chez M. ERNOUL, pharmacien.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.
MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LISEZ LE JEUDI

LE MOUVEMENT FINANCIER

Par an 50 centimes Moyennant CINQUANTE CENTIMES PAR AN ou reçoit Par an 50 centimes

LE MOUVEMENT FINANCIER

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adressez son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.

LA SITUATION 4 francs par an

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

1° Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;

2° Une magnifique timbale guillochée, argentée ;

3° Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adressez 4 fr. en bon ou timbres-poste, à l'administration du journal LA SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

M. VILOTEAU, opticien de Paris, est à Saumur. (Voir aux annonces.)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 45 —	10 h. 30 matin.	—	—	—
8 h. 45 —	—	7 h. 40 soir.	—	11 h. 55 matin.	—
11 h. 35 —	—	—	—	—	—
1 h. 17 soir.	—	—	—	—	—
4 h. 55 —	—	—	—	—	—
7 h. 50 —	—	11 h. 48 —	—	9 h. 10 soir.	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	—	9 h. 13 matin.	—	9 h. 58 matin.	—
8 h. 35 —	—	5 h. 17 soir.	—	6 h. 30 soir.	—
12 h. 15 soir.	—	3 h. 50 —	—	4 h. 28 —	—
6 h. 45 —	—	10 h. 47 —	—	11 h. 30 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86	»	»	Credit Foncier colonial	435	»	»	C. gén. Transatlantique	597	50	»
3 % amortissable	88	40	»	Credit Foncier, act. 500 fr.	1400	»	»	Canal de Suez	1257	50	»
4 1/2 %	115	25	»	Obligations foncières 1877	366	»	»	Société autrichienne	612	50	»
5 %	130	25	»	Obligations communales 1879	474	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517	50	»	Obligat. foncières 1879 3 %	470	50	»	Est	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	517	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	390	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	»	»	Credit mobilier	640	»	»	Nord	395	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	»	Credit Foncier d'Autriche	775	»	»	Orléans	392	50	»
— 1865, 4 %	528	»	»	Est	783	75	»	Ouest	391	»	»
— 1869, 3 %	404	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1442	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390	75	»
— 1871, 3 %	399	50	»	Midi	1065	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392	50	»
— 1875, 4 %	525	»	»	Nord	1052	50	»	Paris-Bourbonnais	392	50	»
— 1876, 4 %	536	»	»	Orléans	1275	»	»	Canal de Suez	585	»	»
Banque de France	3500	25	»	Ouest	850	»	»				
Comptoir d'escompte	960	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1380	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus.
	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 4 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

AVIS.

Les créanciers et fournisseurs de la succession bénéficiaire de M. PIETTE, architecte à Saumur, sont priés de vouloir bien remettre leurs titres et factures à M^e MÉHOUS, notaire, chargé de la liquidation. (567)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DÉCÈS, **DES MARCHANDISES ET OUTILLAGE** Composant le fonds de commerce du sieur BÉZARD, en son vivant sabotier à Saumur.

Le jeudi 23 septembre 1880 et jours suivants, à midi.

A Saumur, au coin de la rue du Pressoir et de la rue de Nantilly, Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Sabots et galoches de toute sorte et de toute provenance, pour hommes, femmes et enfants ; — chaussures diverses ; — chaussons, bridés, crochets et autres fournitures ; — le tout en grande quantité ;

Environ 2,000 paires de sabots non-croisés et nombreux outils propres à la profession de sabotier ; — plusieurs pièces de bois de noyer en grume ; — bois de chauffage ;

Comptoirs, rayons, vitrines ; Plus, un buffet, une table, chaises, table de nuit, bois de lit, vestiaire d'homme, — vaisselle, batterie de cuisine, etc., etc.

Expressément au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (575) THUBÉ.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **MAISON** Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

ON DEMANDE DES COURTIERS pour abonnements aux journaux financiers. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

1° La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances ;

2° MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros ;

3° Une autre CAVE, avec puits et source d'eau ; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.

S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STRAAS, propriétaire, en son château de la Fûie, et à P. LARCHEVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n° 2, à Saumur. (427)

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi. S'adresser à M^e TIRREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

GRANDE EXPOSITION D'OPTIQUE

Encore quelques jours de vente seulement.

M. VILOTEAU, ingénieur-opticien-spécialiste, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il n'a plus que quelques jours à rester place de la Bilange, avec un grand assortiment d'optique. Plus de 10,000 paires de Lunettes et Pince-Nez en tous genres sont offerts à des prix modérés. Vérification sera faite de tous les verres (cristal de roche).

M. VILOTEAU possède un nouveau modèle de Pince-Nez tenant sans serrier, avec foyer cylindrique (verres spéciaux pour les vues fatiguées).

Grand choix de Baromètres de salon, bureau, salle à manger ; Baromètres agricoles, Longues-vues, Jumelles théâtre, campagne et marine ; Loupes et microscopes en tous genres. Consultations gratuites pour la vue. Réparation de Baromètres, Niveaux et tous instruments d'optique.

Sur demande, M. VILOTEAU se rendra à domicile.

Quelques jours de vente seulement, place de la Bilange.

UNE DAME d'un certain âge demande un emploi. Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme ; peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 46 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

GUÉRISON GARANTIE des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang.

TRAITEMENT SUPÉRIEUR du Dr PUINE, ex-interne des hôpitaux. Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (519)



Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris. Ce lait d'amandes fait disparaître les rougeurs, les efflorescences de la peau, les taches de rousseur, ranime l'éclat rosé de l'épiderme, conserve la fraîcheur du teint, prévient les rides. — 3 fr. 47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (328)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE :

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) : **BOURGOGNE MONTCHANIN** (Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

LE GRESHAM Assurances sur la vie et **RENTES VIAGÈRES**

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 % suivant l'âge.

30, rue de Provence, Paris. — Envoi-gratis de notices explicatives.

16 PAGES DE TEXTE

PAR AN 50 CENTIMES

UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France. Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris. ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur-sousigné.